BEAC
BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire du 05 octobre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Administration de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) s'est réuni en session ordinaire le 05 octobre 2026 à N'Djaména (République du Tchad), sous la présidence de Monsieur TAHIR HAMID NGUILIN, Ministre d'État, Ministre des Finances, du Budget, de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale de la République du Tchad.

Au cours de cette session, le Conseil a examiné l'état de mise en œuvre des résolutions et recommandations adoptées lors de ses précédentes sessions, la conjoncture économique et financière des États membres de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), ainsi que les développements récents enregistrés dans le cadre de la coopération entre les États membres de la CEMAC et le Fonds Monétaire International (FMI).

Relevant les progrès réalisés par les Etats et les Institutions communautaires de la CEMAC dans la mise en œuvre des mesures correctrices pour le déblocage des assurances régionales, le Conseil d'Administration a plaidé pour la reprise des discussions y relatives en vue de la présentation du dossier et des revues des programmes en cours au prochain Conseil d'Administration du FMI.

Dans la perspective de la consolidation et de la diversification des sources d'accumulation des réserves de change de la BEAC, le Conseil d'Administration a approuvé la Stratégie 2027-2030 et les Directives du Programme d'Achat d'Or Domestique (PAOD), en vue de l'opérationnalisation de la monétisation de l'or conformément aux objectifs poursuivis.

S'agissant de la circulation fiduciaire, le Conseil d'Administration a proposé au Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), conformément aux dispositions l'article 33 des Statuts de la BEAC, la démonétisation des pièces de monnaie des gammes 1958, 1959, 1971, 1976 et 1985. Cette opération vise notamment à simplifier le paysage fiduciaire en retirant les anciennes pièces vétustes et disparates, dans un contexte de massification des pièces de monnaie de la gamme 2024 mises en circulation en avril 2025.

En outre, le Conseil d'Administration a approuvé les Rapports du Comité d'Audit de la BEAC du troisième trimestre 2026. Il a également délivré son avis conforme pour l'adoption par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'UMAC du Règlement portant modification des dispositions des articles 88, 89, 90 et 91 du Règlement N°01/22/CEMAC/UMAC/CM/COSUMAF du 21 juillet 2022 portant organisation et fonctionnement du marché financier de l'Afrique Centrale.

Au titre des mesures individuelles, le Conseil d'Administration a nommé, en application des dispositions de l'article 55 alinéa 1er des Statuts de la Banque Centrale régissant la procédure de nomination des Directeurs Nationaux de la BEAC, Monsieur TAOUKREO HEMWUE TEMWA au poste de Directeur National de la BEAC pour la République du Tchad, suite au détachement de Monsieur IDRISS AHMED IDRISS, Directeur National sortant, auprès de l'Etat tchadien. /-

Le Président du Conseil d'Administration,
Ministre d'Etat, Ministre des Finances,
du Budget, de l'Economie, du Plan
et de la Coopération Internationale,

Conseil d'Administration de la BEAC
Le Président

TAHIR HAMID NGUILIN

Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux,
736 Av. Monseigneur Vogt - B.P.1917 Yaoundé (Cameroun) -Tél (237) 222 23 40 30 - www.beac.int - secretariat-conseils@beac.int